



CP VENDIN-LE-VIEIL

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CENTRE PENITENTIAIRE
VENDIN LE VIEIL

COMPTE RENDU **DU CTS** DU 13 OCTOBRE 2022

QCD :

FO Justice a voulu mettre en évidence les différents problèmes de sécurité existant au sein de cette structure isolée.

La directrice en charge de ce secteur souhaite qu'il y ait des référents par équipe afin d'assurer la continuité du travail, et une meilleure connaissance de la population pénale : aucun vote à ce sujet, rien n'est acté.

Nous avons demandé à ce que l'ensemble des cellules ne soient pas ouvertes en permanence, et de mettre en place un régime différencié : **refus de la direction**, qui répond que les détenus qui posent problème sont mis en confinement individuel, et que cela fonctionne très bien.

Nous avons souligné également la situation particulièrement sensible le week-end, où il n'y a que deux agents. Le directeur nous dit qu'en cas d'incident, l'agent se met en sécurité et attend les renforts : **UNE BELLE UTOPIE LOIN DU REEL !** Et l'agent du PIC ne doit jamais quitter son poste.

Après un long débat, le directeur finit par dire qu'il faut définir si le PIC QCD est un bureau ou réellement un PIC comme dans les autres MC. Pour **FO** Justice, il est essentiel que le binôme soit assuré comme sur les autres bâtiments, et ne pas laisser un agent seul avec une vingtaine de détenus.

Si le PIC est un bureau, l'agent QCD peut iloter avec l'agent brigade, si c'est un PIC l'agent PIC QCD y reste, mais il faut ajouter un deuxième agent de LJ pour assurer ce binôme.

Le directeur admet qu'il y a eu des loupés sur la sécurité, et va créer des groupes de travail sur cette thématique pour le QCD, avec la création de fiches réflexe.



Nous avons demandé à ce que la clé de la grille palière soit ajoutée sur le trousseau de l'agent mouvement BAC pour qu'il puisse intervenir en cas de problème ; réponse : c'est en cours de réalisation.

Concernant le problème de l'encadrement, toujours non mutualisé dans ce secteur, le directeur a fait un point sur les ressources actuelles chez les officiers pour justifier de ne pouvoir agir immédiatement. Nous constatons que l'officier QCD fait elle-même tout l'administratif, et arrive tant bien que mal à faire ce qu'on lui demande seule, mais jusque quand ?... La direction nous a dit que lorsqu'il y aura des arrivées après avoir comblé d'éventuels départs, le QCD sera prioritaire afin d'obtenir un officier en plus : un jour, peut-être...

Cela fait plus d'un an que nous alertons sur les carences en sécurité dans ce secteur, et pourtant rien ne change !

CNER :

Chaque sessions CNER sera composée d'au moins trois détenus. Sur les 2-3 prochaines années, il y aurait moins de 30 détenus à évaluer.

Nous avons **dénoncé l'absence d'un suppléant CNER** dans chaque équipe. Pour la direction : on fait sans ! La direction a demandé un 1er surveillant supplémentaire pour l'ouverture du CNER mais il n'a pas été obtenu.

Concernant le budget spécifique MCI, des propositions sont faites, et le directeur tranche.

Les caillebotis sont en cours de fabrication, on espère une livraison en novembre, sans certitude. **Depuis toutes ces années qu'on attend !!!**

Les détenus qui refusent l'évaluation resteront jusqu'à la fin de la session, comme pour le QER, il faudra les gérer. Pour les nuits d'écoute, qui sont une commande DAP, elles se feront sur la base du volontariat. Les instances judiciaires et l'administration ont un bon retour sur cette première session. **Vu d'en haut ça fonctionne bien !**



ACT 2022:

Les ACT sont officiellement validés, les achats auront lieu prochainement.

CHARTRE DE GESTION ET PLANNING

Cette charte est validée. Suite à notre demande, nous avons maintenant la possibilité de poser les deux CA volants sur toute l'année hors période de vacance estivale et périodes de fêtes de fin d'année, sous réserve des nécessités de service.

Validation du planning 2023. Nous avons demandé une équité à l'année pour toutes les équipes concernant les vacances scolaires. **Cette demande est validée.**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES :

MME DAILLY est référente pour ces élections.

Rappel : **elles se dérouleront du 1er au 8 décembre, par vote électronique uniquement.**

Le vote peut se faire par un support numérique propre (il faut mettre à jour son dossier individuel sur HARMONIE), ou sur le lieu de travail : 3 ordinateurs seront mis à disposition dans la salle de formation, pour pouvoir voter tous les jours de 9h00 à 16h00. Il y aura possibilité de se faire relever de son poste, comme pour les visites médicales.



PARLOIRS/UVF:

Gestion des retards : un créneau suivant est proposé avec un seuil de tolérance selon les cas à l'appréciation du premier surveillant, et si il y a un doute l'officier de permanence est contacté.

Une surveillante sera présente chaque jour de parloir. Sur les denrées alimentaires récupérées post UVF : les bons de cantine sont contrôlés pour éviter les abus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travail pénitentiaire : la DI prospecte pour trouver des concessionnaires. Une étude de faisabilité va être faite pour un éventuel nouveau concessionnaire fin octobre. **On l'a déjà dit et répété, on est dans une centrale, et le travail est une clé de la tranquillité.**
- **FO Justice** a demandé que les détenus présents en formation cuisine et électricité, ne sortent pas pour audience ou pour l'US. La direction nous a dit que pour les audiences ce sera fait, par contre pour l'US, le directeur va en parler au médecin, et essayer de lui donner la liste des détenus participants afin qu'elle puisse faire au mieux.
- Observation des caméras de surveillance par l'encadrement: **les vidéos ne sont visionnées qu'en cas d'incident ou de problème**, il n'y a que la direction qui a accès à la salle, le Chef de Détention et son adjoint, les responsables infrastructure et le CLSI.
- Organisation des salles au secteur socio: une étude de faisabilité doit être faite pour déplacer la salle d'activité cuisine dans la salle de convivialité, car la direction veut mettre plus de participants pour cette activité.
- Micro-ondes en cellule : ils ne sont pas vendus à VENDIN LE VIEIL; donc si un agent en retrouve un en cellule, il doit le retirer comme pour tout objet prohibé lors des fouilles.
- Absence de photos au niveau du PAC pour les personnels affectés dernièrement sur le CP: une vérification sera faite afin d'effectuer une mise à jour.

DU 1ER AU 8 DECEMBRE 2022 :

JE VOTE FO JUSTICE

MINISTRE DE LA JUSTICE
CENTRE PENITENTIAIRE
VENDIN LE VIEIL